



DAVOS CONSEIL

Conseiller Sécurité transport de marchandises dangereuses

PROGRAMME DE FORMATION

Prescriptions d'expédition simplifiées des marchandises dangereuses en colis par la route (ADR)



AUDIT - FORMATION - CONSEIL

2 rue des chênes - 62840 LORGIES – Tél : 0805 822 832 – Fax : 09 552 54321 – e-mail : contact@davosconseil.fr

DAVOS SAS – Capital 10 000 euros – SIREN 424 673 440 R.C.S. Arras
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 31 59 08801 59 auprès du préfet de région des Hauts-de-France
APE 7022Z – Assurance responsabilité civile professionnelle Axa n°10822383004 – www.davosconseil.fr



DAVOS 2, rue des chênes 62840 LORGIES Tél. : 0805 822 832 Fax : 09 55 25 43 21 contact@davosconseil.fr	Programme de formation <i>Prescriptions d'expédition simplifiées des marchandises dangereuses en colis par la route (ADR)</i>	
---	--	---

PROGRAMME

PUBLIC & PREREQUIS

Personnel en charge du conditionnement, de la préparation de commandes, du chargement et de l'expédition de marchandises dangereuses.
Le participant doit lire et écrire le français.

OBJECTIFS GENERAUX

Connaître les principales prescriptions de l'ADR

- Identifier les risques associés aux marchandises dangereuses
- Définir les prescriptions réglementaires applicables aux colis de dangereux
- Appliquer les règles de chargement des engins de transport

EFFECTIF

10 personnes au maximum

DURÉE

L'action de formation dure 4 heures.

La répartition horaire sur la journée ainsi que la date de réalisation, sont précisées sur la convention de formation.

SUIVI DE LA FORMATION ET MODE D'EVALUATION DES ACQUIS

Une feuille d'émargement indiquant chaque demi-journée est signée par le stagiaire et le formateur.
Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique au moyen d'exercices.

VALIDATION

Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis, est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

THEMES	DUREES
Accueil	Durée variable en fonction des besoins des participants
Contexte réglementaire	
Classification et identification des matières dangereuses	
Colis en quantités limités	
Emballages	
Exemption partielle du 1.1.3.6	
Document de transport	
Contrôle des unités de transport	
Bilan de la formation	
DUREE TOTALE	4 heures

MATERIEL ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

Ordinateur et vidéo projecteur. Exposé interactif, exercices d'application, évaluation formative.

DAVOS 2, rue des chênes 62840 LORGIES Tél. : 0805 822 832 Fax : 09 55 25 43 21 contact@davosconseil.fr	Programme de formation <i>Prescriptions d'expédition simplifiées des marchandises dangereuses en colis par la route (ADR)</i>	
---	---	---

CONTENUS :

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
0	Accueil	--
THEME		MOYENS A PLANIFIER
- Tour de table, présentation de la formation		

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Appréhender le contexte réglementaire pour le transport des marchandises dangereuses	durée variable en fonction des besoins des participants
THEME		MOYENS A PLANIFIER
CONTEXTE REGLEMENTAIRE - ADR - Arrêté TMD - Formations obligatoires - CSTMD		Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Identifier la classification d'un produit par rapport à ses risques	durée variable en fonction des besoins des participants
THEME		MOYENS A PLANIFIER
CLASSIFICATION et IDENTIFICATION DES MATIERES DANGEREUSES - Classification utilisateur (CLP) - FDS - Classification transport - Identification des matières dangereuses (N°ONU, Groupe d'emballage)		Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Appliquer les exemptions dues au conditionnement	durée variable en fonction des besoins des participants
THEME		MOYENS A PLANIFIER
COLIS EN QUANTITES LIMITEES - Principe		Diaporama

DAVOS 2, rue des chênes 62840 LORGIES Tél. : 0805 822 832 Fax : 09 55 25 43 21 contact@davosconseil.fr	Programme de formation <i>Prescriptions d'expédition simplifiées des marchandises dangereuses en colis par la route (ADR)</i>	
---	---	---

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Décrire le conditionnement des matières dangereuses selon le mode de transport	durée variable en fonction des besoins des participants
THEMES		MOYENS A PLANIFIER
EMBALLAGES <ul style="list-style-type: none"> - Marquage d'homologation - Marquage et Etiquetage 		Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Appliquer les exemptions dues aux quantités	durée variable en fonction des besoins participants
THEMES		MOYENS A PLANIFIER
EXEMPTION PARTIELLE DU 1.1.3.6 <ul style="list-style-type: none"> - Principe 		Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Identifier les documents obligatoires	durée variable en fonction des besoins participants
THEMES		MOYENS A PLANIFIER
DOCUMENT DE TRANSPORT <ul style="list-style-type: none"> - Document de bord - Cadre 4 du Bordereau de Suivi de Déchets 		Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	Définir les dispositions concernant le chargement, le déchargement et la manutention	durée variable en fonction des besoins participants
THEMES		MOYENS A PLANIFIER
CONTROLE DES UNITES DE TRANSPORT <ul style="list-style-type: none"> - Equipements - Signalisation / Placardage 		Diaporama

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	Décrire les obligations liées à la sureté	durée variable en fonction des besoins participants
THEMES		MOYENS A PLANIFIER
SURETE <ul style="list-style-type: none"> - Dispositions générales - Marchandises dangereuses à haut risque 		Diaporama

DAVOS 2, rue des chênes 62840 LORGIES Tél. : 0805 822 832 Fax : 09 55 25 43 21 contact@davosconseil.fr	Programme de formation <i>Prescriptions d'expédition simplifiées des marchandises dangereuses en colis par la route (ADR)</i>	
---	---	---

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
9	Bilan de la formation	durée variable en fonction des besoins des participants
THEMES		MOYENS A PLANIFIER
- Synthèse – Evaluation de satisfaction		Diaporama

SUPPORTS PEDAGOGIQUES POUR LE FORMATEUR

Titre, Nature	Code, référence	Approvisionnement
Prescriptions d'expédition simplifiées des marchandises dangereuses en colis par la route (ADR)	TMDADRSIMPLIFIE	DAVOS